

Diabos Bontea

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 1/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

1^{ère} partie	Technologies et Méthodes	Pages 2 à 6	/40
2^{ème} partie	Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité	Pages 7 à 10	/30
3^{ème} partie	Biologie Appliquée	Pages 11 à 13	/20
4^{ème} partie	Sciences Physiques et Chimie Appliquées	Pages 20 à 22	/10
TOTAL			/100 points

ANNEXES pages 14 à 19

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 2/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

TECHNOLOGIES ET METHODES (40 points)

Madame Hardy se présente dans votre salon pour améliorer son look. Elle souhaite de votre part, des conseils professionnels car elle envisage de transformer la forme de sa chevelure qu'elle trouve trop indisciplinée et volumineuse.

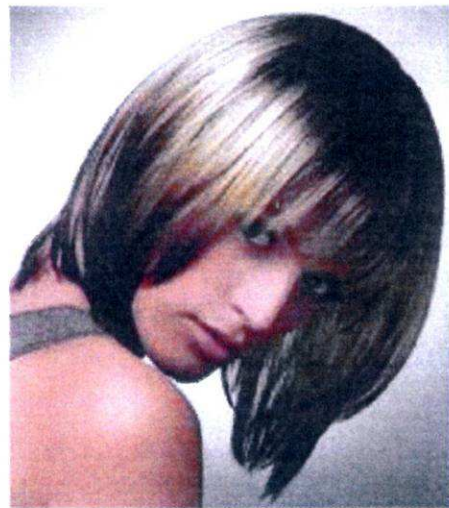
Se tenant au courant de l'évolution des tendances, elle admire fréquemment les coiffures souples et lisses dans les magazines.

Elle vous fait part de son désir en vous soumettant la photo n°1 de sa chevelure au quotidien, puis la photo n° 2 ci-contre, relevée dans un magazine féminin représentant son souhait.

Photo n°1



Photo n°2



Source : « Coiffure de Paris 2008 »

L'étude de sa chevelure dévoile :

- des cheveux très bouclés, volumineux, indisciplinés, légèrement secs en pointes, d'une longueur de 35 cm environ, dégradés, colorés à 20 volumes par un professionnel, comportant 10% de cheveux blancs répartis régulièrement sur l'ensemble de la tête.
- un cuir chevelu légèrement irrité, sans toutefois connaître l'origine de cet état gênant et parfois disgracieux symbolisé par des squames tombant sur ses vêtements.

1. La photo n° 2 choisie ci-dessus, fait appel à une technique professionnelle nécessitant une transformation chimique et durable de la forme du cheveu.

1.1. Nommer la technique employée pour cette transformation durable de la forme du cheveu.

.....

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 3/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

1.2. Relever dans l'annexe 1 le ou les n° de produit(s) susceptible(s) d'être employé(s) pour cette réalisation.

.....

1.3. Préciser l'acte indispensable et préalable pour l'acceptation de cette réalisation.

.....

1.4. Citer quatre critères à respecter avant de réaliser cette technique.

.....

.....

.....

.....

2. La transformation choisie en question 1 va donc être réalisée.

2.1. Définir le but principal de cette transformation durable de la forme du cheveu.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 5/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

3. La chevelure de Madame Hardy a été transformée.

3.1. Suite à cette transformation, lister quatre conseils indispensables à l'entretien de la chevelure de Madame Hardy.

.....

.....

.....

.....

3.2. En vous aidant de l'annexe 2, citer les n° des produits indispensables à l'entretien et la protection de la chevelure de Madame Hardy.

.....

3.3. Citer deux principes actifs contenus dans la catégorie de produits de soins cités dans la question 3.2.

.....

.....

3.4. Nommer la technique de mise en forme à réaliser pour atteindre le résultat visualisé sur la photographie n° 2 fournie par Madame Hardy.

.....

.....

3.5. En vous aidant de l'annexe 3 et du tableau ci-dessous, choisir les n° des outils et matériels à employer pour le séchage / coiffage de la chevelure de Madame Hardy. Justifier vos choix.

Outils/ matériels	Justification

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 6/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

4. Durant l'étude de la chevelure de Madame Hardy et aidé(e) par ses observations, vous observez un cuir chevelu relativement irrité, comportant des squames qui se détachent spontanément par grattage.

4.1. Dans le tableau ci-dessous sont citées des dermatoses desquamantes. Associer par une flèche, les anomalies aux définitions proposées.

Pityriasis simplex	Associé à une hyper séborrhée, squames grasses, jaunâtres, adhérentes. Cuir chevelu gras, érythémateux et humide.
Dermite séborrhéique	Affection à évolution chronique non contagieuse, anomalie de l'épiderme qui se renouvelle trop rapidement. Plaques arrondies, rouges, recouvertes de squames blanchâtres, très épaisses, sèches, adhérentes au cuir chevelu.
Psoriasis	Fines squames sèches, grisâtres à l'aspect farineux. Les pellicules se détachant facilement, fréquentes démangeaisons.
Pityriasis stéatoïde	Pellicules grasses, cuir chevelu parsemé de plaques rouges et squameuses, démangeaisons. Aggravation du pityriasis.

4.2. Suite à l'étude de ces diverses dermatoses desquamantes et à l'observation du cuir chevelu de Madame Hardy, citer celle observée durant le diagnostic préalable.

.....

4.3. A l'aide de l'annexe 4, conseiller un traitement spécifique adapté à Madame Hardy en citant les n° des produits de traitement conseillés.

.....

5. La coupe est une technique qui exige un vocabulaire spécifique. Dans le tableau ci-dessous définir les termes proposés.

Termes	Définitions
Transparence	
Point d'équilibre	
Tombant naturel	
Angle de coupe ouvert	

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 7/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

CADRE ORGANISATIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE (30 points)

RÈGLEMENTATION EN USAGE DANS LA PROFESSION

Vous êtes gérant d'un salon de coiffure qui emploie quatre salariés.

1. Les conditions d'accès à la profession de coiffeur sont règlementées par une loi (loi N) 46-1173).

1.1. Citer la date de cette loi en complétant les pointillés.

Loi n° 46-1173 du...../...../.....

1.2. La loi du 5/5/1996 vient compléter la loi précédente. Indiquer un élément de la loi qui précise les exigences de qualification du professionnel responsable de l'entreprise.

.....

2. À la suite d'un différend avec un de vos salariés qui occupe depuis 4 ans le poste de technicien coloriste, vous souhaitez procéder à son licenciement.

Vous consultez à cet effet les articles 7.4.1, 7.4.2 et 7.5.9 de la Convention collective de la Coiffure et les articles L. 1232-1, L. 1232-2 du Code et L. 1234-9 du Code du Travail cités dans l'**annexe 5**.

2.1. Le licenciement de ce salarié n'est pas légal. Justifier cette affirmation.

.....

2.2. Indiquer la procédure à respecter obligatoirement pour que ce licenciement soit valide.

.....

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 8/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

2.3. Préciser et justifier la durée du préavis.

.....

2.4. Le salarié peut prétendre à des indemnités de licenciement. Justifier cette affirmation.

.....

.....

2.5. Nommer le tribunal compétent en cas de litige ; indiquer son rôle et sa composition.

.....

.....

.....

HYGIENE - SECURITE

3. Vous portez une attention toute particulière au respect des règles d'hygiène dans votre salon. Les outils et les matériels doivent garantir un état hygiénique irréprochable. A ce titre, vous réalisez quotidiennement des décontaminations.

3.1 Nommer les différents moyens mis à votre disposition pour assurer une décontamination des outils et du matériel. (4 réponses attendues)

.....

.....

.....

.....

3.2. A l'aide du tableau ci-dessous, citer les différents types de stérilisateurs que vous pouvez trouver dans les salons de coiffure.

Donner le principe de fonctionnement pour chaque type d'appareil, les temps d'exposition et les outils à décontaminer.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 9/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

Les différents types de stérilisateur	Principe de fonctionnement	Temps d'exposition	Outils à décontaminer

4. Le coiffeur, de part son métier, est en station debout quasi permanente, se déplace dans un espace restreint, piétine, se contorsionne pour attraper les outils et les produits nécessaires aux différentes techniques, mettant ainsi à rude épreuve son dos et ses articulations. Depuis quelques années, la médecine du travail et les entreprises étudient et s'intéressent aux différentes pathologies dues aux gestes et postures mal adaptés et au travail répétitif.

Lésions attribuées au travail répétitif, à des gestes et postures mal adaptés, les TMS affectent essentiellement les muscles, les tendons, et les nerfs des membres et de la colonne vertébrale.

Les TMS sont des maladies multifactorielles à composante professionnelle (donnée INRS).

Source édition LT « Jacques Lanore ».

4.1. Définir le sigle TMS.

.....

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009	Code:	Sujet 10/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée: 3h00 Coefficient : 5
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B		
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		

4.2. Identifier les origines des TMS, les symptômes et les pathologies rencontrés chez le coiffeur à partir des exemples cités dans le tableau ci-dessous.

Mauvaises positions et mouvements répétitifs	Symptômes possibles	Pathologie provoquée
- Travail continu de la main et du poignet - Utilisation répétée des matériels et outils	- Fourmillement - Impression de brûlures - Tuméfaction au niveau de la main - Douleur persistante et chronique de la main et du poignet	
- Port ou tenue répétée d'outils et/ou mouvements fréquents de techniques de coiffage (lissage, peignage, brushing...)	-	Inflammation des tendons et muscles au niveau du coude
	- Céphalée musculo-tensive - Douleurs cervicales	Cervicalgies
- Station debout avec piétinement - Mauvaises positions en station debout ou assise	- Troubles vasculaires avec jambes lourdes qui gonflent	

4.3. Citer quatre moyens de prévenir les TMS durant l'exécution d'une coupe.

.....

.....

.....

.....

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 11/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

BIOLOGIE APPLIQUEE (20 POINTS)

1. Madame HARDY souffre d'une dermatose desquamante au niveau du cuir chevelu. Un examen approfondi a révélé que cette affection est probablement due à la surabondance de levures du genre *Malassezia furfur* proliférant à la surface de son cuir chevelu.

1.1. Indiquer à quelle classe de microorganismes appartient la levure *Malassezia furfur*.

.....

1.2. Préciser le terme utilisé pour désigner une affection causée par cette classe de microorganismes.

.....

1.3. Nommer la partie de la peau affectée par cette dermatose.

.....

1.4. Citer la nature du tissu auquel appartient la partie de la peau mentionnée dans la question 1.3.

.....

1.5. Définir le terme « tissu » et donner deux caractéristiques de ce type de tissu.

Définition :

.....

.....

Caractéristiques :

.....

.....

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009	Code:	Sujet 12/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée: 3h00 Coefficient : 5
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B		
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		

1.6. A côté des dermatoses, le cuir chevelu peut être fréquemment atteint par d'autres anomalies ou affections. Compléter le tableau ci-dessous, en indiquant la définition des diverses anomalies ou affections et en illustrant chacune d'elles par des exemples.

Anomalie ou affection	Définition	Exemples
Dermatose	
Parasitose	
Mycose	
Dermatose allergique	

1.7. Citer quatre types de cellules épidermiques et indiquer le rôle de chacun.

Populations cellulaires épidermiques	Rôle
<i>kératinocytes</i>	

1.8. L'irritation causée par la surabondance de ces microorganismes entraîne un dysfonctionnement du renouvellement cellulaire. Nommer les cellules dont l'évolution est perturbée.

.....

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009	Code:	Sujet 13/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

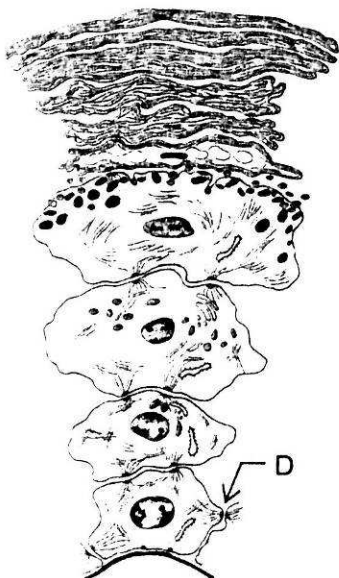
1.9. Expliquer en quoi consiste ce dysfonctionnement.

.....

.....

1.10. Citer le nom donné à l'ensemble des transformations (schématisées ci-contre) que subissent les cellules au cours de leur évolution dans cette partie de la peau. Présenter les phénomènes cellulaires qui y sont associés.

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Source : Biologie pour un coiffeur
S Viale Casteilla

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009

Code:

Sujet 14/22

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies

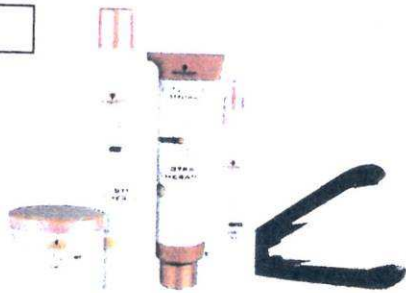
Durée: 3h00
Coefficient : 5

ANNEXE 1 Fiches techniques de produits relevées sur les catalogues spécifiques de techniques professionnelles

STRAIT THERAPY

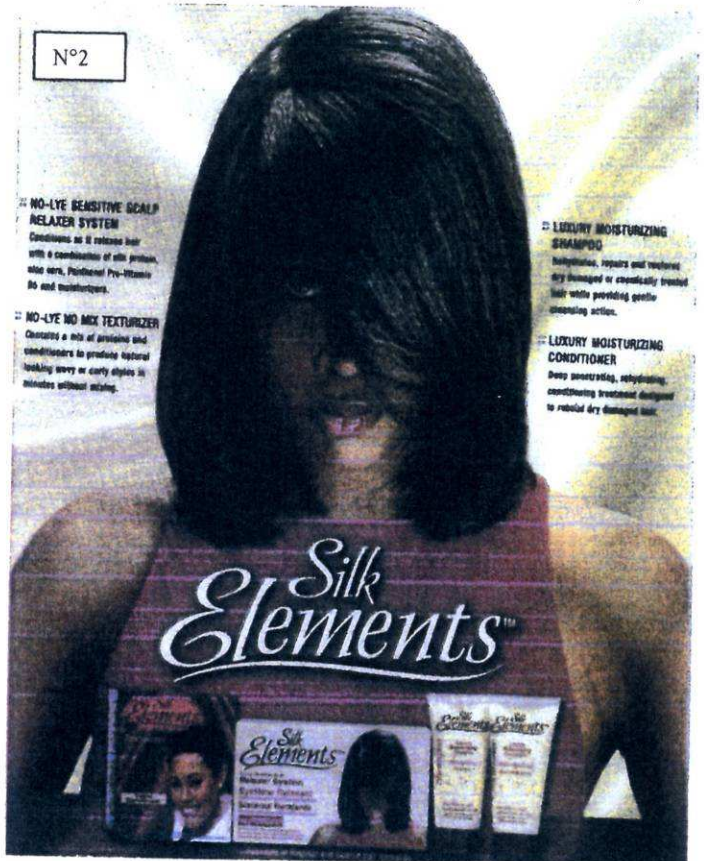
Une nouvelle génération
de service lissage HAUTE PERFORMANCE

N°1



- **Perfection du lissage**
Jusqu'à 99% de cheveux parfaitement lissés.
- **Tenue longue durée**
Un lissage parfait pour une durée de 6 à 8 mois, sans aucun brushing !
- **Respect de la structure capillaire**
Une protection optimale et un traitement profond pendant tout le processus de lissage.
- **Santé du cheveu**
Une Crème de lissage formulée à la Protéine de Soie et un Masque traitant contenant un Complexe Soins Vitaminé qui apportent aux cheveux brillance et soyeux.

N°2



NO-LYE SENSITIVE SCALP RELAXER SYSTEM
Conditiones as it relaxes hair with a combination of silk protein, shea oils, Protonal Pro-Strains 86 and moisturizers.

NO-LYE NO MIX TEXTURIZER
Creates a mix of protein and conditioners to provide optimal looking wavy or curly styles in minutes without styling.

LUXURY MOISTURIZING SHAMPOO
Nourishes, repairs and restores dry damaged or chemically treated hair while providing gentle cleansing action.

LUXURY MOISTURIZING CONDITIONER
Deep penetrating, replenishing conditioning treatment designed to rebuild dry damaged hair.

Silk Elements™

REVLON realistic

N°3

ANTI-BREAKAGE PROFESSIONAL FORMULA

NO-LYE RELAXER SYSTEM

Discover the beauty of your hair!
Discover REVLON REALISTIC!

New!



Texture : VERTICAL

N°4

SERVICE DE LISSAGE DURABLE



Cheveux normaux

Cheveux capillaires

- Assouplit boucles et ondulations pour réduire le temps du brushing et maîtriser les frisottis.
- Un véritable service soin grâce aux protéines de blé et actifs hydratants qui protègent la fibre capillaire.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009	Code:	Sujet 15/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée: 3h00 Coefficient : 5
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B		
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		

ANNEXE 2 Gammes de produits relevées dans les fiches spécifiques perma, l'oréal, wella, clairol

N°1

■ Nouveauté Cycle Vital !
Gamme Structure pour cheveux lissés

Cycle Vital s'enrichit d'une gamme de trois produits de soin pour cheveux lissés, produits incontournables pour entretenir le résultat de Lissit Concept à domicile : la gamme se compose du **Shampooing Hydra-lissant**, du **Spray bi-phase Thermo-lissant** et du **Masque Nutri-lissant** (sortie : novembre 2005).

La Gamme **Cycle Vital** bénéficie du Nectar Care Complex, un Nectar de Fruit associé à un Cocktail d'acides ciblés. Les trois produits de la gamme **Structure pour Cheveux Lissés** contiennent du Nectar d'Avocat et des protéines de blé aux propriétés assouplissantes et nourrissantes : le volume de la chevelure est maîtrisé, le séchage et le coiffage sont facilités, les cheveux sont doux et brillants.

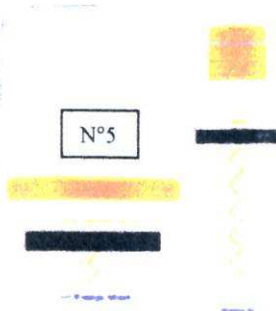
■ Emulsion lissante Artist(e)
Lissage et contrôle

L'**Emulsion Lissante** est le complément coiffage idéal au service Lissit Concept : elle assouplit et détend la fibre capillaire tout en éliminant les frisottis, ce qui permet un brushing ultra lisse. L'**Emulsion Lissante** sublime la matière du cheveu en apportant un maximum de douceur et de brillance.

N°2




N°5

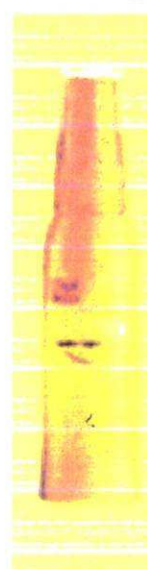


Clairol :
boucles toniques

Dans la ligne Curl Around, pour les cheveux bouclés, Clairol propose deux produits : un soin

et un produit coiffant. Le masque dynamisant pour cheveux bouclés hydrate la fibre et donne ressort et tonicité aux boucles. La mousse de coiffage spécialement étudiée pour les boucles prépare au brushing, protège de la chaleur du séchoir et laisse les cheveux toniques. Au finish, la coiffure est parfaitement dessinée.

N°6



**ELIXIR
POINTES SÈCHES
Vitamine E et
extrait d'amande
revente 50 ml.**



**SÉRUM ANTI-CHUTE
Vitamine H
et minéraux
revente 8 ampoules
de 6 ml**



liss
**Sérum lissage intense
et contrôle**

Protection anti-frizz 24h pour cheveux très frisés, très indisciplinés

Parfait en brushing pour Les cheveux très frisés

tecni

Chauffer dans les mains et localiser sur les mèches rebelles

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009	Code:	Sujet 16/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée: 3h00 Coefficient : 5
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B		
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		

ANNEXE 3 Gammes d'outils et matériels relevées dans les catalogues professionnels spécialisées babyliss, delorme, pro coiffure, wella, l'oréal, perma, coiffure de Paris



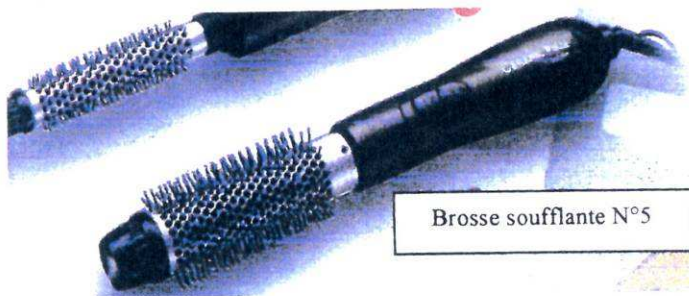
N°1



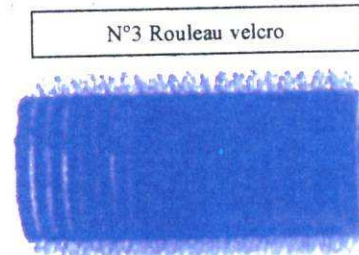
N°2

Twister

THE WIRE, cet incroyable objet a pour but de donner plus de volume à tous les types de cheveux. Découvert au dernier Salon international de Londres, il arrive en France.



Brosse soufflante N°5



N°3 Rouleau velcro

N°4



Une pince à lisser qui invite à voir le coiffage sous le nouvel angle du spa. Steam sensation offre le temps d'un service brushing une mini-thérapie de bien-être. Action antistatique sur le cheveu, grâce à sa plaque titanium, réglage de la température selon le traitement, allant de 170 à 230° C, selon la sensibilité du cheveu, mais surtout, un mini-bac pour contenir un produit de soin qui sera diffusé sous forme de vapeur sur le cheveu. Deux produits sont donc proposés en complément. Repair, un soin intensif pour traiter la cuticule, Hair Color, pour sceller durablement la couleur après une technique

N°6



*Ondul'hair®
de Laetitia G.*

N°7



GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009	Code:	Sujet 17/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée: 3h00 Coefficient : 5
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B		
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		

ANNEXE 4 Gammes de produits relevées dans les dossiers de divers produits des diverses marques l'oréal, wella, phyto, redken, coiffure de Paris, esthétique.



N°1

**Phytheol de Phyto :
programme anti-pelliculaire**

Combattre les pellicules ne se fait pas à la légère. Il faut agir sur tous les fronts. Exfolier, purifier, apaiser, c'est ce que réalise le programme Phythéol. Le shampoing d'attaque Phythéol Force 1 combat les pellicules en un temps record. Une amélioration est constatée dès la première semaine. Le shampoing relais Phythéol Force 2 dont la formule est apaisante prolonge l'efficacité du shampoing

d'attaque. Enfin la lotion assainissante et apaisante, Phythéol Lotion, contient un complexe végétal unique à base d'extrait de fenugrec. Une vraie synergie d'actifs anti-pelliculaires puissants.

CUIR CHEVELU À PELLICULES :

Près d'un homme sur deux et une femme sur trois ont des pellicules soit 48 % des hommes et 36 % des femmes (*). Au-delà des pellicules, on note souvent des démangeaisons, irritations, rougeurs.

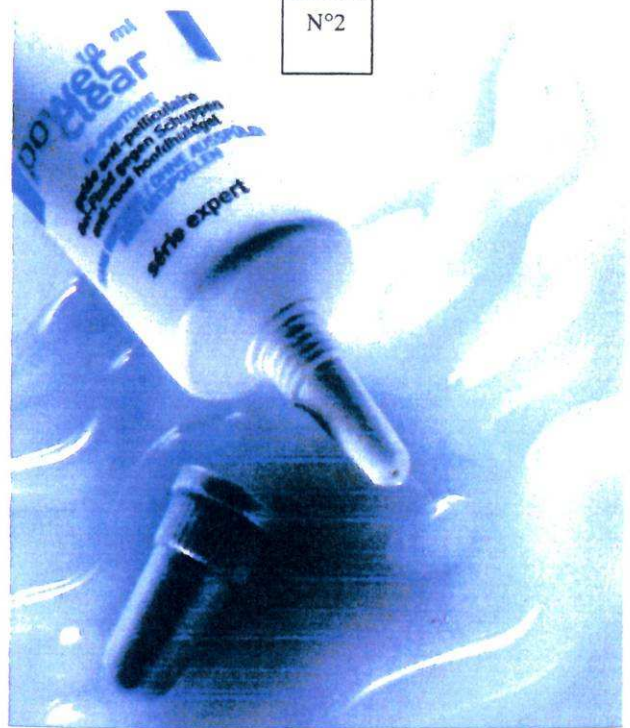
LA REPONSE SÉRIE EXPERT : LE MENU ANTIPELL

Une technologie composée de piroctone olamine pour le shampoing, de zinc pyrithione et de a-bisabolol pour le soin. Les deux premiers éliminent durablement les pellicules, le troisième calme les démangeaisons.

LES PRODUITS :

norma control, shampoing purifiant, assainit et rééquilibre le cuir chevelu. Sa base lavante douce normalise la desquamation. Son parfum vert et boisé renforce la sensation d'apaisement.

En salon, le **soin technique power clear**, gelée fondante anti-pelliculaire sans rinçage, élimine durablement les pellicules, le cuir chevelu retrouve un aspect sain. Son parfum



N°2



N°3

Opération sauvetage

New Shimmering Defense est le dernier-né de la ligne **UV Rescue de Redken**. Ce soin profond sans rinçage protège, répare et fait briller cuir chevelu et cheveux desséchés et abîmés par l'exposition au soleil.



N°5

Shampoing

Volume vigueur et douceur des cheveux fins



N°4

**SHAMPOOING
ANTIPELLICULAIRE
Vitamine F et
hamamélis
revente 250 ml.**

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 18/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée: 3h00 Coefficient : 5
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B		
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		

ANNEXE 5

Article 7.4.1

La durée du préavis pour les salariés visés aux articles 1.1 (emplois techniques et de coiffeurs), 1.2 (emplois de l'esthétique cosmétique), 1.3 (emplois non techniques) du chapitre III de la convention est fixée de la manière suivante :

Lorsqu'elle résulte d'un licenciement :

- 1 semaine pendant les 6 premiers mois d'ancienneté dans l'entreprise ;
- 1 mois pour une durée d'ancienneté dans l'entreprise de 6 mois à 2 ans ;
- 2 mois au-dessus de 2 années d'ancienneté dans l'entreprise.

Lorsqu'elle résulte d'une démission :

- 1 semaine pendant les 6 premiers mois d'ancienneté dans l'entreprise ;
- 1 mois au-delà de 6 mois d'ancienneté.

La durée du préavis pour les salariés visés à l'article 1.4 (cadres et agents de maîtrise) du chapitre III de la convention est fixée à 3 mois.

L'ancienneté visée ci-dessus s'entend de la durée de présence du salarié dans l'entreprise, période d'essai comprise.

Condition du différé : en vigueur 1 jour franc après la publication de l'arrêté d'extension.

Article 7.4.2

Formalités

En vigueur étendu

La partie qui prend l'initiative de la rupture du contrat de travail doit la signifier à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le point de départ du préavis est fixé par la date de la première présentation de la lettre recommandée.

La lettre de licenciement doit nécessairement comporter le motif du licenciement.

L'employeur ou son représentant qui envisage de licencier un salarié doit, avant toute décision, convoquer l'intéressé par lettre recommandée ou par lettre remise en main propre contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation. L'entretien préalable ne peut avoir lieu moins de cinq jours ouvrables après la présentation de la lettre recommandée ou la remise en main propre de la lettre de convocation. Au cours de l'entretien, l'employeur est tenu d'indiquer les motifs de la décision envisagée et de recueillir les explications du salarié.

Lors de cette audition, le salarié peut se faire assister par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise.

Lorsqu'il n'y a pas d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, le salarié peut se faire assister par un conseiller de son choix, inscrit sur une liste dressée par le représentant de l'État dans le département après consultation des organisations représentatives visées à l'article L. 136-1 dans des conditions fixées par décret.

Cette liste comporte notamment le nom, l'adresse, la profession ainsi que l'appartenance syndicale éventuelle des conseillers. Elle ne peut comporter de conseillers prud'hommes en activité.

Mention doit être faite de cette faculté dans la lettre de convocation prévue au premier alinéa du présent article, qui, en outre, précise l'adresse des services où la liste des conseillers est tenue à la disposition des salariés.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 19/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

ANNEXE 5 (suite)

Article 7.5.9

Indemnité de licenciement

En vigueur étendu

Les salariés visés aux articles 1.1 (emplois techniques et de coiffeurs), 1.2 (emplois de l'esthétique cosmétique), 1.3 (emplois non techniques) du chapitre III de la convention bénéficient de l'indemnité légale de licenciement telle que prévue par l'article R. 122-2 du code du travail.

Les salariés visés à l'article 1.4 (cadres et agents de maîtrise) du chapitre III de la convention bénéficient (hormis en cas de faute grave, de départ à la retraite) d'une indemnité égale à 1/4 du mois de salaire par année de présence, avec plafond de 6 mois, le calcul s'effectuant sur la base du salaire réel moyen de la dernière année de présence.

Cette indemnité ne s'ajoute pas à l'indemnité légale de licenciement prévue par l'article R. 122-2 du code du travail.

Cependant, dans les cas où le montant de l'indemnité légale est plus avantageux que l'indemnité conventionnelle, l'employeur sera tenu d'appliquer le barème de l'indemnité légale.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables en cas de licenciement pour motif économique de dix salariés et plus dans une même période de trente jours lorsqu'il existe un comité d'entreprise ou des délégués du personnel dans l'entreprise.

CODE DU TRAVAIL

Article L. 1232-1

Modifié par LOI n°2008-596 du 25 juin 2008 - art. 4

Tout licenciement pour motif personnel est motivé dans les conditions définies par le présent chapitre.

Il est justifié par une cause réelle et sérieuse.

Article L. 1232-2

L'employeur qui envisage de licencier un salarié le convoque, avant toute décision, à un entretien préalable.

La convocation est effectuée par lettre recommandée ou par lettre remise en main propre contre décharge. Cette lettre indique l'objet de la convocation.

L'entretien préalable ne peut avoir lieu moins de cinq jours ouvrables après la présentation de la lettre recommandée ou la remise en main propre de la lettre de convocation.

Article L. 1234-9

Modifié par LOI n°2008-596 du 25 juin 2008 - art. 4

Le salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, licencié alors qu'il compte une année d'ancienneté ininterrompue au service du même employeur, a droit, sauf en cas de faute grave, à une indemnité de licenciement.

Les modalités de calcul de cette indemnité sont fonction de la rémunération brute dont le salarié bénéficiait antérieurement à la rupture du contrat de travail. Ce taux et ces modalités sont déterminés par voie réglementaire.

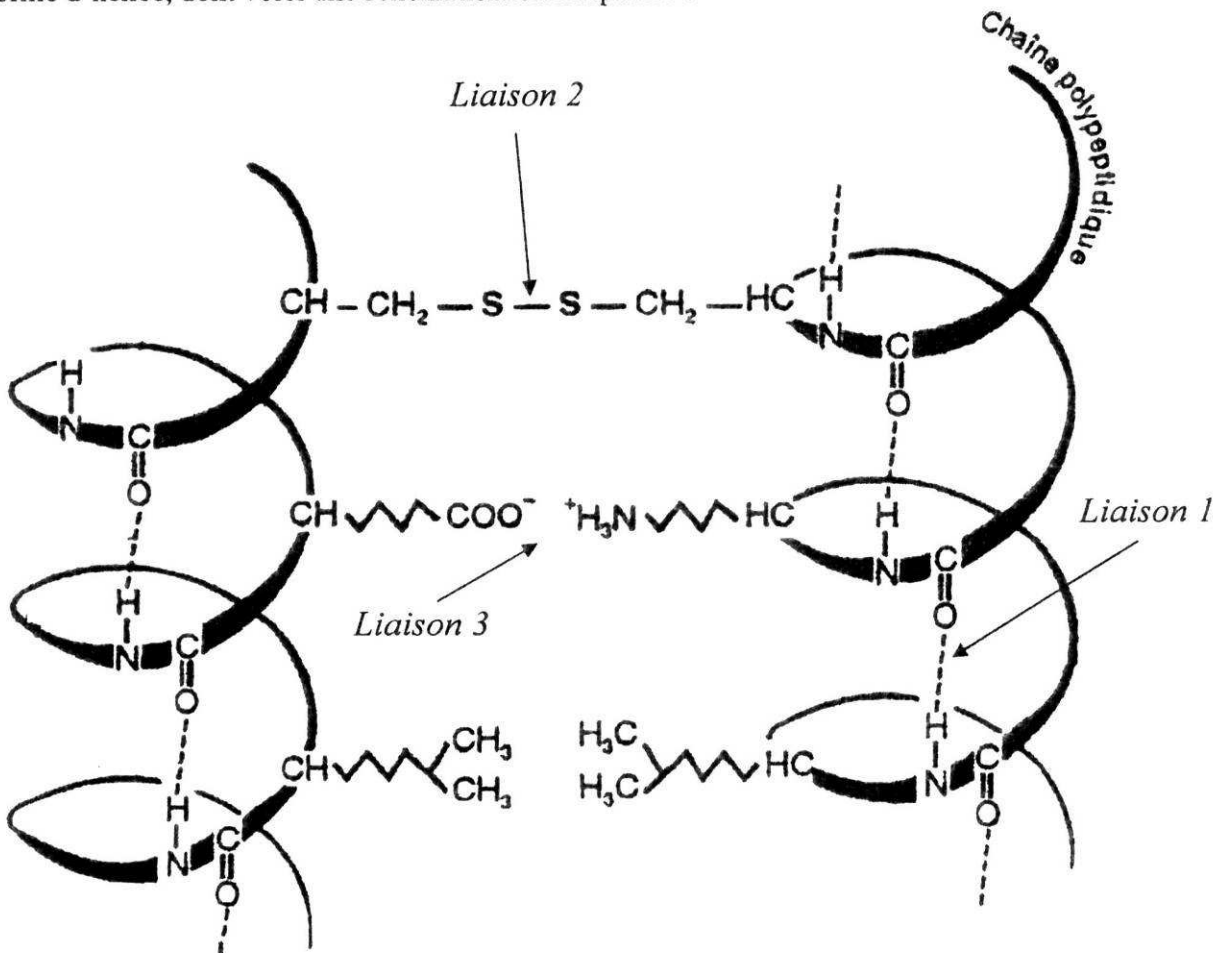
GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009	Code:	Sujet 20/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée: 3h00 Coefficient : 5
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B		
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIE APPLIQUÉES (10 points)

PARTIE CHIMIE (5,5 POINTS)

L'un des principaux constituants du cheveu est la kératine. Elle est formée par de longues chaînes en forme d'hélice, dont voici une schématisation simplifiée :



1) Pour chaque liaison (1, 2 et 3) compléter le tableau ci-dessous en cochant la (ou les) case(s) correspondante(s) :

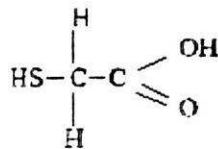
	Pont cystine	Pont salin	Liaison hydrogène	Liaison ionique	Liaison covalente
Liaison 1					
Liaison 2					
Liaison 3					

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2009	Code:	Sujet 21/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		Durée: 3h00 Coefficient : 5

2) Lorsque l'on mouille le cheveu, quelles sont les liaisons de la kératine qui sont altérées ?

.....
.....
.....
.....

3) Un coiffeur réalise une permanente alcaline. Il utilise l'acide thioglycolique de formule développée :



Entourer les groupements fonctionnels de cette molécule et les nommer directement sur le schéma ci-dessus.

4) La kératine subit une réaction d'oxydoréduction lors de la première phase d'une permanente. Quelle liaison de la kératine est altérée au cours de cette réaction ?

.....
.....
.....

5) Au cours de la deuxième phase de la permanente, la forme réduite de la kératine (cystéine) notée K-S^- subit une transformation traduite par la demi-équation suivante :



S'agit-il d'une oxydation ou d'une réduction ? (Justifier votre réponse.)

.....
.....

PARTIE PHYSIQUE (4,5 POINTS)

Dans votre salon de coiffure, l'une des lignes électriques alimente des prises de courant.

Cette ligne est munie d'un disjoncteur simple de calibre 32 A.

Sur les fiches signalétiques de vos sècheurs, on lit : $\sim 230 \text{ V} - 1\,200 \text{ W} - 50 \text{ Hz}$

On donne le formulaire suivant : $P = U \times I$ $U = R \times I$ $E = P \times t$

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2009	Code:	Sujet 22/22
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée: 3h00 Coefficient : 5
SPECIALITE : COIFFURE - Options A et B		
Epreuve : E3 - U.30 Sciences et Technologies		

1) Donner la signification du symbole \sim

.....

2) Compléter le tableau ci-dessous :

	<i>Unité (en toutes lettres)</i>	<i>Grandeur physique</i>
230 V		
1 200 W		
50 Hz		

3) Calculer l'intensité I du courant (arrondie à 0,1 A près) qui traverse un sècheur en cours d'utilisation.

.....

4) Calculer le nombre de sècheurs que l'on peut faire fonctionner en même temps sur les prises de cette ligne électrique.

.....

5) Que se passe-t-il si l'on branchait 7 sècheurs ? (Justifier votre réponse.)

.....

6) Quel est le principe de fonctionnement d'un disjoncteur différentiel ?

.....

7) Quelle est la principale différence, en terme de protection, entre un disjoncteur simple et un disjoncteur différentiel ?

.....

